

Loi modernisation du dialogue social : des avancées

Les députés ont largement adopté, en première lecture, le projet de loi relatif au dialogue social et à l'emploi. L'UNSA considère que la loi contient des avancées significatives en matière de représentation syndicale des salariés, de valorisation du parcours des militants et d'amélioration du dialogue social.

La création des commissions paritaires régionales interprofessionnelles permet aux 4,6 millions de salariés des très petites entreprises d'être représentés. Concernant la valorisation du parcours des militants, nous notons qu'elle sera étendue à tous les titulaires de mandat mais déplorons que ne soit pas inscrite l'obligation de négocier la première année de chaque cycle électoral sur la valorisation des parcours professionnels. L'UNSA note avec satisfaction que les députés ont redonné toute leur place aux suppléants dans les instances. L'annualisation comme la mutualisation des heures de délégation seront de nature à permettre un meilleur dialogue social mais nous déplorons que plusieurs dispositions, notamment les moyens en nombre d'élus et nombre d'heures de délégation soient renvoyées à des décrets.

Plusieurs autres dispositions vont dans le bon sens : le regroupement des infos consultations, l'introduction de deux administrateurs salariés au minimum dans tous les conseils d'administration ou de gouvernance de plus de 1000 salariés, la prise en compte du statut des intermittents, la création du compte d'activité, la prime d'activité bien que nous soyons interrogatifs sur sa mise en œuvre. L'UNSA salue l'introduction d'une représentation sexuée proportionnée à celle des salariés de l'entreprise qu'elle revendiquait. L'UNSA est donc, d'autant plus fondée à s'inquiéter de l'effet pervers d'amendements sur ce point qui pourraient porter atteinte aux objectifs de la loi. Il serait en effet paradoxal qu'au nom de la facilitation du dialogue social, on aboutisse à fragiliser l'implantation syndicale dans des entreprises où les déserts syndicaux sont déjà trop nombreux.

L'UNSA continuera à faire valoir ses propositions et notamment, le maintien du salaire et sa subrogation pour les salariés partant en congé formation économique, sociale et syndicale et la mise à disposition de locaux pour les antennes syndicales locales.

Mettez l'UNSA au menu de votre entreprise

Du 8 au 12 juin, toutes les UD, UR, syndicats et fédérations sont sur le pont !!! Partout en France, une opération de tractage devant les restaurants interentreprises vise à mieux faire connaître l'UNSA et à inciter les salariés à déposer des listes UNSA lors des élections CE/DP.

Partout, il existe des restaurants interentreprises où passent de nombreux salarié(e)s issu(e)s de tous les secteurs d'activité. Ces lieux sont donc intéressants pour mener des opérations de notoriété "UNSA".

En tractant sur ces lieux, l'UNSA entend participer au développement du syndicalisme dans les entreprises et accroître sa présence dans les élections CE et DP.

Le tract spécifique pour cette action est en téléchargement sur le site extranet <http://extranet.unsa.org>

Le développement de l'UNSA est l'affaire de tous.

Faisons de la santé un débat public

" Notre système de santé est aujourd'hui à la croisée des chemins ".

Laurent Berger, secrétaire général de la CFDT, Danièle Desclerc-Dulac, présidente du CISS, Etienne Caniard, président de la Mutualité Française, Luc Bérille, secrétaire général de l'UNSA appellent, dans une tribune conjointe, à construire avec l'ensemble des parties prenantes (patients, professionnels de santé, partenaires sociaux et mutuelles) des réponses en faveur de la transformation de notre système de santé.

Inégalités d'accès aux soins, inefficience de l'organisation de la prise en charge des soins, dégradation des conditions de travail pour les salariés de la santé et de l'accompagnement, interventions de moins en moins appropriées aux besoins de la population, ... Autant de défis majeurs qui rendent indispensables l'évolution de notre système de santé pour garantir sa pérennité.

Tel est le constat partagé par les auteurs du texte, qui identifient deux paradoxes que les pouvoirs publics ne parviennent pas à résoudre :

- l'augmentation des dépenses de santé sans parvenir à limiter le renoncement économique à certains soins, en raison du recul du remboursement des soins courants par l'assurance maladie obligatoire ;
- la place des complémentaires santé, devenues aujourd'hui indispensables pour assurer l'accès aux soins, sans qu'aucun débat n'ait jamais eu lieu sur le rôle respectif et la ligne de partage entre régime obligatoire et complémentaires.

Face à ce contexte, Laurent Berger, Danièle Desclerc-Dulac, Etienne Caniard et Luc Bérille dressent quatre priorités d'actions :

- Maîtriser les restes à charge.
- Améliorer l'organisation du système de soins et de santé.
- Redéfinir le pilotage des politiques de santé et l'articulation entre l'assurance maladie obligatoire et les complémentaires pour une meilleure responsabilisation concertée de chacun des partenaires.
- Refaire de la santé un enjeu de citoyenneté.

Cette initiative est le fruit de la volonté commune de promouvoir une vision partagée des questions de santé et de mettre la santé dans le débat public.

Lire le texte complet :

<http://www.la Tribune.fr/opinions/tribunes/faisons-de-la-sante-un-debat-public-482079.html>

Le syndicalisme rassemblé autour de ses valeurs

pour "Vivre ensemble, travailler ensemble"

Les secrétaires généraux ou présidents de 7 des 8 organisations syndicales françaises (CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, FSU, Solidaires et UNSA) ont tenu ensemble, le 5 juin au matin, une conférence de presse pour rendre public le texte " Après le 11 janvier, vivre ensemble, travailler ensemble ".

Ce texte est le fruit d'un long travail d'élaboration commune entre les 7 organisations, lancé dans la foulée d'une réunion intersyndicale nationale qui s'était tenue fin janvier à l'initiative de la CFDT. Les 7 organisations représentées (FO, quoique conviée, avait décliné l'invitation) s'y étaient interrogées sur la façon dont elles pouvaient continuer à faire vivre l'esprit citoyen des immenses mobilisations des 10 et 11 janvier en réaction aux attentats sanglants de début 2015. Ce texte de 8 pages est le fruit de cette initiative collective.

L'UNSA, dont le mandat permanent rappelé à son congrès de Montpellier est d'œuvrer à l'unité syndicale la plus large lorsqu'elle est possible, a tenu toute sa place dans ce travail.

Vu l'état général du syndicalisme français, il faut donc saluer ce texte qui, sans nier les différences d'analyses et de positionnements des uns et des autres, constitue un acte fort de responsabilité dans la période troublée que nous vivons, exprimé au nom des valeurs qui fondent le syndicalisme.

Rencontre avec Marylise Lebranchu

L'UNSA a rencontré le 4 juin Marylise Lebranchu, ministre de la Décentralisation et de la Fonction publique. La délégation composée de Luc Bérille, accompagné de Guy Barbier et de Luc Farré, a pu faire le point sur les nombreux dossiers en cours, et porter la vision globale de l'UNSA sur les réformes.

Conséquence de la réforme territoriale sur les services de l'État et sur les services territoriaux

La réforme territoriale, marquée par la fusion de plusieurs régions, aura des impacts pour tous les services publics et pour de nombreux citoyens. Les premières réunions régionales de concertation avec les préfets préfigurateurs des nouvelles régions ont commencé et vont se poursuivre durant le mois de juin. L'UNSA-FP a organisé, le 3 juin 2015, une journée d'échanges entre ses fédérations et les unions régionales de l'UNSA pour faire le point sur le dossier.

Des informations partagées, il ressort une disparité importante entre les régions. Le dialogue social avec les préfets est difficile ce qui accroît l'anxiété des personnels. Les annonces sont parfois contradictoires entre le niveau national et le niveau régional.

Pour l'UNSA, les projets d'organisation des futures directions régionales doivent être présentés et discutés avec les représentants des organisations syndicales représentatives dans les nouvelles régions avant d'être arrêtés. Si l'UNSA est favorable à une adaptation de la nouvelle organisation car les territoires sont différents, elle ne doit pas se faire sur le dos des personnels.

Cette journée de réflexion aura permis à chacun et à chacune de prendre connaissance de l'ensemble des informations disponibles.

Lien vers l'article UNSA-FP :

<http://www.unsa-fp.org/?Consequences-de-la-reforme-territoriale-sur-les-services-de-l-Etat-et-les>

Passage de témoin à A & I UNSA

Le syndicat de l'Administration et de l'Intendance, membre de la fédération UNSA Éducation, (A & I - UNSA) a vu Jean-Yves Rocca, son secrétaire général depuis 1995, remettre son mandat lors d'un conseil national élargi, le 4 juin.

Jean-Marc Boeuf a été élu pour prendre la suite, Philippe Mesnier assurant le secrétariat général adjoint. Le secrétaire général de l'UNSA, Luc Bérille, a pris la parole pour saluer Jean-Marc Boeuf et remercier Jean-Yves Rocca, dont l'action à la tête d'A&I a été déterminante pour contribuer, dans le cadre de sa fédération, à l'émergence de l'UNSA.

L'UNSA a participé à l'ouverture de la 104ème Conférence internationale du Travail (CIT) à Genève

La 104ème session de la Conférence Internationale du Travail s'est ouverte le lundi 1er juin à Genève. Les travaux s'y dérouleront jusqu'au 13 juin en présence de délégués des gouvernements, des travailleurs et des employeurs en provenance des 185 États membres de l'Organisation Internationale du Travail (OIT). Dans la délégation française, l'UNSA est représentée, pour les travailleurs, par Emilie Trigo, secrétaire nationale.

Dans son discours liminaire devant la Conférence, le Directeur général de l'OIT, Guy Ryder, a présenté son rapport intitulé *L'initiative du centenaire sur l'avenir du travail*, accompagné d'une annexe sur la situation des travailleurs dans les territoires arabes occupés.

Véritable parlement mondial du travail, la Conférence établit et adopte les normes internationales du travail. C'est un forum où sont discutés les principaux problèmes sociaux et du travail.

Au programme de cette 104e conférence, les délégués vont se pencher sur la question des Petites et Moyennes Entreprises et la création d'emplois décents et productifs, sur la transition de l'économie informelle à l'économie formelle, et sur la discussion récurrente sur l'objectif stratégique de la protection sociale dans le cadre du suivi de la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable.

70 ans de la MFP

La Mutualité Fonction Publique (MFP) a fêté ses 70ans lors de son assemblée générale du 4 juin 2015. L'UNSA était représentée par Guy Barbier, secrétaire général de l'UNSA-FP et Luc Farré, secrétaire national de l'UNSA. Créée le 1er juin 1945, dans le même élan que la sécurité sociale, la MFP regroupe 23 mutuelles ou unions de mutuelles de fonctionnaires des 3 versants de la fonction publique (5 millions d'assurés et ayants droit et 7 millions de personnes protégées, actifs ou retraités) La MFP vise à promouvoir, coordonner et défendre leurs intérêts communs.

L'UNSA présente au congrès du PS

L'UNSA a répondu positivement à l'invitation faite aux organisations syndicales par le PS et a été représentée à ce congrès par Florence Dodin et Pascal Priou, secrétaires nationaux. Ce fut l'occasion de rencontrer les autres partenaires syndicaux présents sur ce congrès et d'échanger sur la situation sociale et économique du pays ainsi que des évolutions législatives en cours.